

David GAATONE, *Le passif en français*, Louvain-la-Neuve, Duculot, 1998, 300 pp.

L'ouvrage de D. Gaatone constitue une synthèse des problèmes liés à la notion de passif, qui sont apparues dans les publications linguistiques au cours des deux dernières décennies. L'idée de réunir dans une seule étude toutes, ou du moins une excellente majorité des questions impliquées par la diathèse, n'est pas toute nouvelle. Certaines études font exemple de tentatives plus au moins réussies<sup>1</sup>. Le propre de l'étude recensée est son approche purement sémasiologique et un essai de définition restrictive du passif élaborée à base des caractéristiques formelles.

L'auteur part de quelques questions clés, entre autres celles de savoir combien de passifs existent en français, quels critères il faudrait retenir pour délimiter le champ de leur existence indépendante dans la langue et quels seraient leurs traits définitoires. La définition qu'il propose: «Est dit passif tout participe passé dont le support n'est pas le premier argument de son lexème verbal, et est raccordable à ce support par *être*, indépendamment du temps-aspect» (p. 27) est d'après lui-même extrêmement restrictive et exclut du domaine du passif bien des formes classées çà et là comme passives grâce à leur parenté flagrante au niveau logico-sémantique et même fonctionnel avec la forme périphrastique. Rejetées seraient alors et prendraient l'étiquette de passivoïdes<sup>2</sup>: structures pronominales à valeur passive, formes conver-

---

<sup>1</sup> Parmi les plus importantes il conviendrait de signaler: MELIS et al., *Les constructions de la phrase française. Invitation à la réflexion sur le passif, le pronominal, l'impersonnel, le causatif*, Ghent, Communication & Cognition; A. SIEWIERSKA, *The Passive. A Comparative Linguistic Analysis*, London, Groom Helm, 1984; J.-Cl. MILNER, *Introduction à un traitement du passif*, DRL, Université de Paris VII, 1986.

<sup>2</sup> Terme propre de l'auteur qui apparaît déjà dans: D. GAATONE, «Passif, impersonnel et

ses, verbes symétriques, structures causatives (*se faire laisser* + *V*), structures à *se voir* + *V/PP*, etc., tous loin de satisfaire pleinement aux exigences de la définition. C'est encore dans le premier chapitre que l'auteur parvient à faire une distinction pertinente entre : *passif promotionnel* et *passif essentiellement impersonnel*, les uniques structures pouvant recevoir en français l'étiquette de passif.

Le chapitre suivant: «Structure formelle du passif» est consacré à l'analyse du comportement infra- et suprasyntaxique de la forme périprastique du passif, toutes les autres formes considérées par d'autres chercheurs comme passives, ayant été auparavant condamnées par la définition. Le troisième chapitre est une analyse détaillée du participe passé: son rôle dans la structure s'avère primordial, tout seul pouvant satisfaire aux besoins définitoires mentionnés ci-dessus et pour autant être considéré comme une structure passive. Il nous paraît indispensable de rapporter, pour une meilleure compréhension de cette entité, la définition qu'en propose l'auteur: «forme non verbale, mais dérivée d'un lexème verbal» (pp. 43 et 267). Ainsi le passif peut-il revêtir une dimension syntagmatique et infrasyntagmatique – en tant que participe passé seul à l'intérieur d'un syntagme nominal, verbal ou adverbial.

Dans le chapitre suivant l'auteur passe en revue toutes sortes de contraintes qui empêchent la passivation des verbes; le problème a été, jusqu'à nos jours, très amplement traité dans les publications linguistiques. Le cinquième chapitre est consacré au passif impersonnel, structure particulièrement chère à l'auteur<sup>3</sup>. Les locutions verbales et leur comportement vis à vis du passif sont examinées sur les pages qui suivent. Le lecteur trouvera là une analyse sémantique très détaillée, basée sur des critères diversifiés, dont deux principaux sont: agentivité et trait humain des arguments. C'est là encore où cette analyse s'écarte de la problématique du passif. Ainsi l'auteur va-t-il au plus profond des locutions verbales et rend compte de toutes les particularités liées à des termes tels que *opacité* et *transparence*.

Le complément d'agent, son statut et le choix de la préposition qui l'introduit, constituent l'objet des analyses suivantes. Sa présence syntaxique n'étant pas obligatoire dans la structure passive, il n'est pas inclus dans la définition, portant toutes les marques formelles. Plusieurs chercheurs remarquent cependant qu'il est constamment présent dans la structure sous-jacente du passif, de ce fait ils soulignent une relation quelconque (au niveau logico-actantiel) entre le passif et l'actif. Les deux

---

passif impersonnel en français: quelques réflexions», *L'Information Grammaticale*, 62, 1994, pp. 42-44.

<sup>3</sup> A titre d'exemple on peut citer: D. GAATONE, «La transformation impersonnelle en français», *Le Français Moderne*, 38-4, 1970, pp. 389-411; D. GAATONE, «Il y a impersonnel et impersonnel: sur les contraintes et finalités de la construction impersonnelle». in M. MAILLARD (éd.). *L'impersonnel. Mécanismes linguistiques et fonctionnement littéraires*. Créditel: Université de Grenoble-Stendhal, 1991, pp. 133-138 ou D. GAATONE, «Passif, impersonnel et passif impressionnel en française...», (1994), op. cit.

derniers chapitres de l'ouvrage sont consacrés à l'analyse des passifs sans correspondants actifs (phénomène bien moins rare que le phénomène inverse), et des passifs problématiques. La prépondérance des critères formels s'estompe quelque peu ici en faveur des critères logiques et parfois même pragmatiques.

La question primordiale autour de laquelle devrait se centrer toute discussion postérieure est, paraît-il, celle de savoir si on est en droit de restreindre autant la définition du passif et de rejeter ainsi l'approche onomasiologique. Jusqu'alors, les tendances des linguistes différaient les unes des autres. Mais en règle générale on parlait de la définition classique (périphrastique) apparaissant çà et là dans des grammaires, et tout en la critiquant on proposait d'y adjoindre d'autres structures, éloignées formellement, mais proches au niveau de sens, telles que: verbes pronominaux, verbes converses, verbes symétriques, structures factitives ou encore les structures avec le verbe *voir* de type *se+voir+PP(Inf)*. C'est une évidence même que de dire qu'il existe des inconvénients de l'une et de l'autre analyse du problème.

Le plus grand inconvénient de l'approche sémasiologique du passif est de proposer des limites claires et pertinentes qui distingueraient les réalisations formelles passives des réalisations actives (p. ex. phrases attributives). Elle peut nous amener très loin, vu que ladite «interprétation passive» est applicable à des verbes dont le comportement morphosyntaxique ne diffère en rien de celui des verbes classés de manière univoque comme actifs. Ainsi, à titre d'exemple le verbe *recevoir*, peut-il revêtir deux valeurs distinctes dans les phrases:

1. *Pierre reçoit Paul* (actif?)
2. *Pierre reçoit un cadeau* (passif?)

où quelques ombres apparaissent (non dissipées à notre connaissance) quand on veut transposer le verbe en question en forme périphrastique du passif:

- 1a. *Paul est reçu par Pierre*
- 2a. ??*Un cadeau est reçu par Paul*

On pourrait se demander pourquoi le même verbe *recevoir* est acceptable dans sa forme passive périphrastique dans l'exemple 1a et non acceptable, ou tout au moins douteux, dans l'exemple 2a. Si l'on se mettait d'accord (ce qui ne va pas de soi) sur la valeur passive de *recevoir* de l'exemple 2, on serait en droit de poser qu'un verbe à sémantisme visiblement passif reste rebelle à la transformation passive périphrastique.<sup>4</sup>

L'approche sémasiologique du problème entraîne beaucoup d'implications. D'abord, comme il a été mentionné, elle écarte du domaine du passif bien des structures qui lui sont proches au niveau du sens. Deuxièmement elle n'envisage pas comme

---

<sup>4</sup> Bien évidemment, il existe d'autres facteurs qui, dans des contextes pareils pourraient entrer en ligne de compte: aspect verbal, degré de détermination des arguments, leur sémantisme spécifique, etc. Notre exemple veut suggérer uniquement la nécessité d'une approche sémantico-logique sans laquelle toute solution serait ici inexacte.

obligatoire la présence du complément d'agent dans la structure sous-jacente du passif. Du point de vue logique le fait est loin d'être acceptable, car ainsi on prive l'action exprimée par le prédicat verbal de l'instance qui en est responsable.<sup>5</sup>

La définition purement formelle de la notion de passif porte encore un autre risque, à savoir celui de classer comme passifs des structures morphologiquement identiques :

3. *La vallée est encaissée* (p. 30)

Gaatone refuse à de telles structures le statut de passives, vu que l'adjectif (!) *encaissé* «tout en ayant la forme d'un PP, n'est pas rattaché du moins synchroniquement, à un lexème verbal» (p. 30). La définition parle cependant de l'autonomie aspectuelle des éléments faisant partie de la structure passive. Elle ne disqualifie donc pas comme passif l'exemple que l'on vient de citer, de même que l'exemple suivant:

3a. *Le but est encaissé*

indéniablement passif sur les deux plans: syntaxique et logique.

L'approche onomasiologique<sup>6</sup> est possible à partir du rôle ou des valeurs du passif (discursives, fonctionnelles, sémantiques) partagées par d'autres structures de la langue, mais aussi à partir de son sémantisme spécifique «visée du procès à partir du deuxième argument» (p. 241). Tout comme l'approche formelle, elle a ses points fragiles. Etant donné que la valeur passive est attribuable à des unités linguistiques très variées, elle pourrait englober un éventail de structures bien plus grand que l'approche sémasiologique (cf. plus haut). Et pour ne pas aller à l'infini il faudrait proposer des critères pertinents, «moins tangibles» encore que les critères formels, qui délimiteraient le champ du passif. Il n'est pas sans fondement de poser que les deux attitudes devraient se compléter à l'élaboration de la définition des entités linguistiques complexes dont le passif fait sans doute partie.

On a parfois l'impression que l'ouvrage de Gaatone, aussi important soit-il, est un cumul de constats et de thèses avancés par les chercheurs (dont l'auteur lui-même), qui s'étaient jusqu'alors occupés du problème. Les constatations propres de l'auteur sont limitées à une problématique spécifique et elles ont été reprises d'autres publications (cf. note 3), donc elles ne sont pas toutes récentes. Aussi l'ouvrage manque-t-il quelque peu d'originalité et de nouvelles thèses qui marqueraient un pas en avant dans le domaine. Une étude contrastive par rapport à d'autres langues,

<sup>5</sup> Tout en partant du constat que c'est toujours le premier argument du verbe qui en est responsable davantage que les deux autres. Une pareille optique relève de la conception sémantique du sujet.

<sup>6</sup> Les principaux défenseurs de cette conception appartiennent à l'école guillaumienne; ils comprennent la *voix* comme type de relation logique entre le verbe et ses arguments. A la voix active, le sujet serait donc agent ou opérateur du procès, à la voix passive il deviendrait patient.

abandonnée expressément dès le début, fait également défaut à l'ouvrage: «On ne trouvera pas, par ailleurs, dans cet ouvrage, de tentative quelconque de recherche d'universaux, ni donc de comparaison du passif en français avec ce qu'on peut appeler passif dans d'autres langues» (p. 8). Ce défaut est d'autant plus regrettable que l'auteur considère le passif comme «structure formelle propre au français, même si on peut lui trouver des équivalents approximatifs dans d'autres langues» (p. 8).

Qu'il nous soit permis de faire encore quelques remarques techniques. La prédilection de l'auteur pour certains critères (agentivité) et pour certaines formes (passif impersonnel) se reflète dans le choix d'exemples qui sont répétés tout au long de l'ouvrage (Il a été procédé à une enquête ...). Une autre remarque que l'on pourrait faire est celle que le texte manque, par passages, de décomptes personnels (à des exceptions près; p. 34) qui confirmeraient telle ou telle thèse. L'auteur cite les chiffres fournis par d'autres chercheurs concernant: la fréquence du passif (p. 34), le nombre d'occurrences du substantif animé, respectivement en position de sujet et d'objet (p. 222), l'apparition ou l'absence de complément d'agent (p. 214), mais il paraît s'en servir bien rarement. Autrement dit, l'ouvrage ne porte pas de propres marques quantitatives, bien que le corpus dépouillé par l'auteur reste très vaste. On pourrait également se demander s'il est justifiable d'introduire la distinction terminologique *passif promotionnell*/*passif impersonnel* là où on se demande encore si la promotion du deuxième argument est la fonction essentielle du passif périphrastique.

La majeure difficulté est de définir, pour ce type d'analyses, leur degré d'exhaustivité. L'ouvrage de Gaatone, centré autour du passif périphrastique, englobe un éventail de questions extrêmement large et effectivement il gagne en profondeur ce qu'il pourrait perdre en étendue (cf. introduction). L'analyse de certains problèmes est très poussée (locutions verbales, contraintes/passivabilité des verbes, participe passé) et l'auteur, tout en se gardant d'avancer des constatations générales, va au plus profond de leur sémantisme. C'est dans ce sens que l'on pourrait parler de l'exhaustivité de l'étude recensée, sa qualité première et inégalable.

La clarté de l'exposé, la cohérence de la démarche et l'ordre des problèmes dûment adopté sont aussi à signaler parmi ses avantages incontestables. La compréhension donc et la lecture ne posent pas de problèmes au lecteur, familiarisé ou non avec la thématique, d'autant plus que le style personnel de l'auteur est transparent et évite des brouillamini terminologiques.

En somme, malgré quelques points polémiques que nous avons relevés, le livre de D. Gaatone est, dernièrement, une publication de première importance parmi celles qui relèvent de la morphosyntaxe du français moderne. Il est une parfaite compilation d'idées donc il marque l'état des recherches actuel dans le domaine du passif vers la fin du XX siècle. En plus, l'approche adoptée et la définition proposée par l'auteur, autant restrictive que possible, donneront certainement lieu à des discussions postérieures autour du passif sémantique et du passif syntaxique en français.